

Ordonnance Souveraine n° 3.021 du 26 novembre 2010 rendant exécutoire l'échange de lettres du 20 octobre 2010 remplaçant l'Accord sous forme d'échange de lettres du 27 novembre 1987, relatif à la réglementation bancaire dans la Principauté de Monaco, entre la Principauté de Monaco et la République française

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	26 novembre 2010
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 3 décembre 2010 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux avec la France ; Banque, finance et assurance ; Contrôle et régulation (Banque, finance)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2010/11-26-3.021@2010.12.04>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

L'échange de lettres du 20 octobre 2010 remplaçant l'accord sous forme d'échange de lettres du 27 novembre 1987, relatif à la réglementation bancaire dans la Principauté de Monaco, entre la Principauté de Monaco et la République française a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 1er décembre 2010, date de son entrée en vigueur.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 3 décembre 2010

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7993>